CAMIIN
SASU au capital de 2 000 €
2 Huradin Nord
33720 CERONS
RCS BORDEAUX 803 409 846

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 17 OCTOBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq,
Le 17 octobre,
A dix heures,

Monsieur Frédéric CAUMONT, titulaire de la totalité des 20 actions composant le capital social et Associé unique de la Société,

I – A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président et Associé unique de la Société, Monsieur Frédéric CAUMONT a établi et arrêté le rapport sur les opérations envisagées.

II – A pris les décisions suivantes :

- Changement d'adressage de la Société ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique prend acte que, suite à une décision prise par la mairie de la commune de CERONS, l'adresse du siège social initialement 2 Huradin Nord à CERONS (33720) est modifiée pour le 451 Rue Huradin à CERONS (33720).

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide en conséquence de modifier l'article 5 des statuts de la manière suivante :

« ***ARTICLE 5 – SIEGE SOCIAL***

Le siège social est fixé au 451 Rue Huradin à CERONS (33720). »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'Associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Frédéric CAUMONT
Associé unique